



DELIBERATION

2026/29

CRÉATION D'UNE PLATEFORME MOBILITÉ : SOLLICITATION DE FINANCEMENT

L'an deux mille vingt-six le 17 juin, à 10 heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Buire, au siège de la Communauté de communes des Trois Rivières, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 16, Présents : 14, Représentés : 2, Votants : 16

Étaient présents : M. Sylvain BOURGEOIS, M. Olivier CAMBRAYE, M. Fabien COQUELET, Mme Maryse DELACHE, M. Pierre DIDIER, Mme Bernadette HEDIART, M. Vincent LAMOUREUX, Mme Caroline LOMBARD, Mme Stéphanie MACON, Mme Christelle MAES, M. Yannick MARLANT, Mme Claudile MATHIEU, M. Jean-Jacques THOMAS et M. Régis TRICOTEAUX.

Étaient représentés : M. Bertrand DUFERME par Mme Marie-Claire FORTIN, M. Thomas HENNEQUIN par M. Gilles QUEILLE.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Marie-Claire FORTIN.

L'élaboration du Plan de mobilité solidaire du PETR s'inscrit concrètement dans le déploiement des axes stratégiques liés à sa compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

Depuis 2024, le PETR s'est engagé dans une démarche de promotion des mobilités solidaires et durables, matérialisée par le déploiement d'une flotte de véhicules solidaires, aujourd'hui mise en service par la Mission Locale de Thiérache et le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Trois Rivières.

Soucieux de poursuivre cette dynamique, le PETR souhaite désormais structurer son action à travers le déploiement d'une plateforme de mobilité solidaire. Cet outil est indispensable pour faciliter le parcours des habitants du territoire. Conçue comme un guichet unique, elle permettra de clarifier l'offre existante et constituera un support partenarial stratégique majeur.

Dans ce cadre, le PETR a déposé une demande de financement au titre de l'appel à projets MOTE (Mobilités et Territoires en Hauts-de-France) porté par la Région Hauts-de-France. Le coût total du projet présenté s'élève à 145 120,20 €, pour une enveloppe subventionnable maximale de 25 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

APPROUVE le projet de création d'une plateforme de mobilité solidaire ;

VALIDE le coût de projet et le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;

AUTORISE le Président à engager toutes les démarches nécessaires à l'engagement de ce projet ;

PRECISE que les crédits correspondants à ce projet sont prévus au budget, aux chapitre et article correspondants.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Olivier CAMBRAYE

Secrétaire de séance

Marie-Claire FORTIN

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 002-200051118-20260617-29_2026-DE